

Mairie de SAINT-GERMAIN-DES-PRES  
Canton : ISLE-LOUE-AUVEZERE  
Arrondissement : NONTRON  
Département : DORDOGNE

### CONSEIL MUNICIPAL du 11 décembre 2020

Nombre d'élus :  
En exercice : 11  
Présents : 11  
Absents : 00  
Procuration : 00  
Votants : 11

L'an deux mil vingt,  
Le treize novembre à vingt heures trente minutes,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Germain-des-Prés,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Pierrette  
RICHARD, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VALENTIN,  
Maire ,

**Présents** : MM. VALENTIN, DUTEIL, TEILLET, GRANDCHAMP,  
ESCLAVARD, REBEYROL, MOREAU, MORTESSAGNE, Mmes BELOT, FARAND,  
POUYADOU.

**Absent(s)** : Néant

**Procuration(s)** : Néant.

**Secrétaire de séance** : Mme Maryse POUYADOU.

Début de séance : 21 h 40

#### ORDRE DU JOUR :

- Adhésion CDAS 2021 ;
- Décisions modificatives fonctionnement et investissement ;
- Pacte de gouvernance ;
- Convention fourrière ;
- Retrait de la commune de SAINT PAUL LA ROCHE du SMOSST ;
- Questions diverses.

#### 1) Adhésion CDAS 2021 :

Monsieur le Maire informe les membres présents de l'assemblée que le Comité d'action sociale a adressé une demande de renouvellement d'adhésion pour l'année 2021. Le montant de la cotisation est défini en fonction de la masse salariale du mois de janvier 2021.

Il propose par suite que la décision de renouvellement d'adhésion soit reportée à une séance ultérieure.

## **2) Décisions modificatives :**

Augmentation de crédit emprunt et amendes de police :

Dépenses :

- article 2151 : 50.000,00 €

Recettes :

- article 1641 : 40.000,00 €
- article 1342 : 10.000,00 €

Après en avoir délibéré, la décision modificative du budget a été adoptée à l'unanimité.

Virement de crédits :

- article 023 : -47.000,00 €
- article 2181 : -38.500,00 €
- article 21578 : -9.200,00 €
- article 021 : -47.000,00 €
  
- article 60636 : 1.320,00 €
- article 615231 : 30.425,00 €
- article 61551 : 2.000,00 €
- article 64111 : 9.200,00 €
- article 64131 : 2.000,00 €
- article 6531 : 1.650,00 €
- article 66111 : 405,00 €
- article 2158 : 700,00 €

Après en avoir délibéré, la décision modificative du budget a été adoptée à l'unanimité.

## **3) Pacte de gouvernance :**

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée, de la réception, en mairie, d'un projet de pacte de gouvernance établi par la communauté de communes Isle-Loue-Avezère en Périgord. Il précise que ce nouveau document est introduit par la loi Engagement et proximité, et permet notamment de régir les relations entre l'intercommunalité et ses communes.

Vu l'article L5211-11-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant le projet Pacte de gouvernance élaboré par la C.C.I.L.A.P. et validé par le conseil communautaire le 26 novembre 2020 ;

Considérant qu'il appartient à l'ensemble des communes membres d'émettre un avis sur le projet de Pacte de gouvernance dans un délai de deux mois après sa transmission, intervenue le 1<sup>er</sup> décembre 2020 ;

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de Pacte de gouvernance élaboré par la C.C.I.L.A.P. et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le document transmis.

## **4) Convention fourrière :**

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée, de la réception en mairie, d'un courrier de Monsieur le Préfet de la Dordogne rappelant, dans le cadre de la divagation d'animaux errants, de l'obligation légale de disposer d'une fourrière communale ou de passer convention avec le gestionnaire d'une fourrière.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de reporter sa décision à une séance ultérieure.

#### **4) Retrait de la commune de SAINT PAUL LA ROCHE du SMOSST :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que,

Par délibération en date du 4 septembre 2020, le conseil municipal de SAINT-PAUL-LA-ROCHE a sollicité son retrait au syndicat mixte d'organisation et de sécurisation scolaire de THIVIERS.

En application des dispositions de l'article L.5211-19 du Code général des collectivités locales, le comité syndical du syndicat mixte d'organisation et de sécurisation scolaire ainsi que les communes et E.P.C.I. membres dudit syndicat doivent se prononcer sur cette demande de retrait.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité cette demande de retrait.

#### **9) Questions diverses :**

Monsieur le Maire propose l'annulation des loyers du bar pour le quatrième trimestre 2020, compte-tenu de la fermeture pour cause de confinement. L'assemblée n'émet pas d'opposition.

Il rappelle que les travaux d'élagage reprennent sur la route des maisons et le chemin de la Pelouse.

Il signale que les travaux sur l'adressage transmis à l'ATD24 ont été validés par l'ATD24. Toutes les voies ont pu être nommées. La prochaine étape sera de pointer les lieux exacts d'entrée de chaque habitation.

Il informe que la famille ROSEL ont pour projet de partir vers le 15 décembre prochain, en fonction des règles sanitaires en vigueur.

Il évoque l'existence d'un projet de centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune.

Patrick DUTEIL fait part des travaux de voirie qu'il a été permis de réaliser en fonction de la météo.

Marie-Claude FARAND aborde le sujet de distribution de cadeaux déposés par le Père-Noël, dans les conditions imposées par la crise sanitaire.

Jean-Jacques MOREAU fait part du besoin d'élagage et de réfection de la ligne Orange au Chemin des Renards – Les Places.

Alain TEILLET aborde le sujet de préparation en cours de colis des Aînés, et donne compte-rendu de la réunion du SMOSST.

Nicolas REBEYROL donne compte-rendu de la réunion du SMCTOM.

Jean Francis MORTESSAGNE transmet la demande de réfection du boulodrome exprimée par le Président de l'association la boule germainoise.

Stéphane ESCLAVARD donne compte-rendu de la réunion de Commission PLUI.

Bernadette BELOT donne compte-rendu de la réunion du SIAS et du SIAEP.

Fin de séance : 22 h 50.